



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

**Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 avril 2018, le projet de règlement no. 492-18 concernant les modalités de publication a été adopté.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la secrétaire-trésorière, situé au 795 Des Loisirs, à Saint-Blaise-sur-Richelieu, du lundi au jeudi, de 7h45 à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 16h.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce douzième jour d'avril deux mille dix-huit.**  
La secrétaire-trésorière et directrice-générale,

  
\_\_\_\_\_  
Sophie Loubert

**Certificat de publication (règlement no. 492-18)**

Je, soussignée, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 11h et 14h, le 12<sup>e</sup> jour d'avril 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **douzième jour d'avril deux mille dix-huit.**

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,

  
\_\_\_\_\_  
Sophie Loubert